



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutualité sociale agricole

Question écrite n° 38450

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation des scrutins pour les élections à la mutuelle sociale agricole (MSA). Il tient à rappeler le rôle important joué par la MSA, qui dispose de la légitimité pour défendre les revendications de la profession agricole en vue de réformer la législation de cette profession. Mais si l'importance des scrutins est effective, leur organisation n'en reste pas moins irréaliste. En effet, les maires rencontrent de grandes difficultés pour organiser les bureaux électoraux. Ces bureaux sont en tous points semblables à ceux que requièrent les élections de portée nationale : leur organisation est ainsi démesurée au vu du faible nombre d'inscrits. Ainsi pourrait-on envisager l'adoption d'autres modes de scrutin tels que : le vote par correspondance, le regroupement cantonal des élections, ou encore le regroupement de plusieurs scrutins (MSA, chambre des métiers). Un tel changement simplifierait la tâche des élus locaux dans l'organisation de ces scrutins. Il demande donc au Gouvernement comment il compte alléger l'organisation de ces élections.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur est conscient de la lourdeur que représente pour les communes, en particulier pour les plus petites, l'organisation en mairie des élections professionnelles. Cette procédure requiert également une forte mobilisation des services de préfectures, pour des taux de participation effectivement faibles, qui conduisent à s'interroger légitimement sur la pertinence des modalités qui régissent aujourd'hui de tels scrutins. Aussi, le ministre de l'intérieur est-il ouvert à un examen, en liaison avec les associations de maires et les organismes représentatifs des professions concernées, des modalités visant à simplifier l'organisation de ces élections. Le vote par correspondance peut, effectivement, apporter une réponse au problème posé par l'honorable parlementaire, sous réserve des garanties à apporter à la sincérité des scrutins. Dans le cadre de l'effort de simplification des démarches administratives mis en oeuvre par le gouvernement, une expertise des voies de réforme des élections professionnelles sera lancée à bref délai visant à la fois à alléger les charges des communes et des préfectures, et à simplifier les démarches des électeurs.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38450

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6941

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4124